

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 23.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	12degr. dessus zéro.	65 degrés.	27 pouces 8 lignes	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
6 heur. 49 m.	11 heur. 44 m. 31 s.	5 heur. 11 m.	Pleine lune.		

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 23 octobre 1839.

Le voyage du duc d'Orléans à Lyon n'est ni opportun ni utile, avons-nous dit. Nos paroles ont ému le *Courrier de Lyon*. Toutefois, il s'est bien gardé de se placer sur le terrain que nous avons choisi et de nous y suivre. Il faut l'y ramener.

Avant d'aller à Bordeaux, le duc d'Orléans savait qu'il y porterait bonne nouvelle; il avait reçu des ministres la promesse de l'ordonnance de dégrèvement des sucres. Il se présenta donc aux Bordelais avec certitude d'avoir bon accueil. Sa visite avait un but utile, elle était opportune.

A Lyon, n'avons-nous rien à demander? n'avons-nous rien souffert? Notre cité est-elle dans la jubilation? Nous avons une garde nationale qui faisait notre orgueil; le *Courrier* déclare que sa réorganisation est une impossibilité. Vous vous mettez de la sorte, messieurs, au-dessus des lois; vous démontrez que notre ville est en suspicion, qu'elle est soumise à un régime exceptionnel. Si vous n'avez pas compris ce qu'un pareil aveu a de grave, tant pis pour vous.

A cette cité qui demande la réforme par la voix de douze mille citoyens, vous ne connaissez pas de besoins, vous ne savez même pas quels vœux elle pourrait former, et vous vous livrez à des dissertations oiseuses sur la réalité des signatures apposées à notre pétition. Que n'avez-vous demandé à les vérifier, alors qu'elles étaient déposées dans nos bureaux? Vous l'auriez pu à loisir, vous auriez lu les noms et les qualités des signataires; toutes les signatures étaient fort lisibles, quoi que vous disiez, et vous en auriez rencontré bon nombre de gens à position sociale, puisque, à vos yeux, on n'a pas de valeur réelle sans position.

La masse de notre population veut la réforme électorale, nous l'avons prouvé; quand une nouvelle démonstration sera nécessaire, nous la ferons aussi éclatante que la première. Si Lyon veut franchement la réforme, sachez-le bien, c'est pour en finir avec le système que vous défendez, c'est pour sortir de l'ornière du juste-milieu dans laquelle vous vous complaisez, c'est pour avancer vers la conquête d'institutions véritablement progressives. Notre but, nous le disons; notre moyen, vous le connaissez: c'est la réforme.

Depuis 1830, Lyon a deux fois été en proie à la guerre civile; deux fois il a traversé de douloureuses crises industrielles. Qu'a-t-on fait pour prévenir les événements de novembre? Qu'on cite une seule loi favorable aux intérêts des travailleurs, une seule mesure de prudence. Les événements sont venus comme une avalanche, en dehors des partis et de leur action. Le *Courrier* le sait bien; que vient-il dès lors parler d'entrepreneurs de troubles!

Après novembre, qu'on cite aussi ce que le gouvernement a tenté pour rétablir l'harmonie dans notre cité. Il s'est contenté d'élever des fortets et d'augmenter la garnison; il a dissous la garde nationale, puis il a continué sa marche imprévoyante. L'esprit d'association travaillait la France; Lyon, ville industrielle, avait avant tout besoin de ce principe vital de l'industrie, il se couvrit d'associations. On

pouvait les régulariser, on aimait mieux les briser. On les attaqua de front par la loi de 1834; on fit plus: alors que cette loi se discutait à Paris, on commença d'imprudentes poursuites contre les sociétés mutuellistes; on préleva aux coups de fusil par des réquisitoires. Eh bien! dans cette lutte, l'association a été vaincue! Depuis a-t-on songé à la reconstituer sur des bases pacifiques mais utiles? En aucune façon; ce qui nous reste d'avril, ce sont les traces des boulets et des balles qui sont encore empreintes sur les murs de nos maisons.

Le *Courrier de Lyon* devrait en vérité garder le silence sur le passé; y revenir c'est toucher aux fautes les plus graves qui aient été commises par le gouvernement.

Nous avons souvenir aussi de la déplorable crise de 1837; la charité publique fut grande à Lyon. Si des secours vinrent de la liste civile, ils furent si exiguës que nous ne concevons pas qu'on songe à les rappeler. Qu'était-ce que quelques milliers de francs jetés dans une grande ville qui avait à nourrir 40,000 ouvriers sans travail?

Nous nous rappelons également quelle fut alors l'attitude du conseil municipal: il se montra froid et égoïste, il ne votait pas alors 25,000 fr. par acclamation. Ah! qu'il était sévère gardien de nos deniers! S'il ouvrit les coffres de notre caisse municipale, c'est parce qu'il s'y trouvait quelques fonds qui y avaient été consignés dans la prévision du choléra.

Les crises industrielles, nous le reconnaissons, ne sont pas toujours le fait du pouvoir; mais quand elles éclatent, on juge alors de son habileté, de sa puissance, s'il intervient utilement.

Dans la crise qui a suivi 1830, le gouvernement n'a osé ni se mouvoir, ni organiser le travail par ateliers publics; il s'est contenté de quelques tentatives sans portée. En 1837, si de rares ateliers ont été organisés à Lyon, on le doit à la persévérance des réclamations de la presse, des ouvriers et de quelques fonctionnaires intelligents. C'était le moment de prouver aux Lyonnais qu'on avait des sympathies profondes pour leurs misères, qu'on en comprenait toute l'étendue. On pouvait alors cicatriser quelques plaies encore saignantes.

Encore une fois, qu'a-t-on fait? Les ministres ont-ils même demandé un crédit de cent mille francs pour nous venir en aide? Voyons, messieurs du *Courrier*, ceci est-il vrai? ne vouliez-vous pas alors que le gouvernement sortît de sa torpeur?

Voici maintenant une nouvelle crise commerciale qui menace la France. D'où vient le mal? Ce n'est pas l'Angleterre, ce n'est pas l'Amérique qui jettent l'effroi dans nos places de commerce; c'est la politique française, c'est la politique des Tuileries.

Il y a huit mois les affaires se faisaient bien. Sont venues les élections, puis la lutte parlementaire; les inquiétudes ont grandi. On a vu que le système de la cour voulait à tout prix se maintenir, on a prévu de nouvelles catastrophes; l'émeute de mai a éclaté, et depuis la confiance ne s'est pas

rétablie. Enfin, de tous côtés, il y a souffrance.

Y a-t-il donc opportunité à faire des fêtes splendides en face d'une nouvelle crise commerciale? Y a-t-il convenance à puiser dans notre caisse municipale pour solder ces fêtes, à l'approche d'un hiver qui aura ses tristes nécessités? Telle est la question que nous avons posée et que nous soumettons encore à l'opinion de tous les hommes graves.

Encore une fois, si le conseil municipal veut traîner le duc d'Orléans d'une manière fastueuse, il le peut, mais que ce soit à ses dépens; que tous ceux qui veulent banqueter et danser s'inscrivent sur des listes de souscription, qu'ils se cotisent. Eh! mon Dieu! cela fait, nous n'aurons plus à nous mêler de leur réception, car alors l'intérêt de la localité ne sera pas engagé, et les deniers du peuple seront conservés.

Plusieurs journaux ont annoncé, lors de l'arrestation de M. Auguste Blanqui, que le jugement des accusés des 12 et 13 mai serait repris le 10 novembre prochain.

Il nous paraît de toute impossibilité que cette nouvelle soit confirmée par l'événement. En effet, à cette heure, aucune convocation n'a encore rappelé à MM. les pairs, qui se reposent depuis trois mois de leurs travaux judiciaires et législatifs, que 150 malheureux ouvriers, dont bon nombre seront plus tard déclarés innocents, attendent dans les prisons qu'on veuille bien leur rendre justice. La convocation qui les rappellera à Paris, pour vaquer à cette besogne, devra au moins leur donner un délai de 15 jours pour faire leurs malles et parcourir les distances qui les séparent du Luxembourg. Or, supposez que cette convocation soit expédiée le 25 de ce mois, ce que rien, du reste, ne rend probable, MM. les pairs ne seront à Paris que le 10 novembre. Il leur sera alors donné communication du rapport de la commission d'instruction, et ils devront statuer sur les mises en accusation. Les mises en accusation prononcées, et il ne faudra pas pour cela moins de quatre ou cinq jours, d'assez longs délais seront nécessaires pour signifier aux accusés, conformément aux règles de la procédure, toutes les pièces de leur procès.

Ainsi donc, dans l'hypothèse la plus favorable, le jugement de la seconde catégorie des accusés des 12 et 13 mai ne pourra commencer avant le 1^{er} décembre. Il y aura alors près de sept mois que ces accusés seront en prison, livrés à toutes les tortures de l'incertitude qui sont peut-être plus cruelles qu'une condamnation même.

Si on avait laissé la justice du pays suivre son cours régulier, tous les accusés auraient déjà comparu devant le jury, qui aurait décidé, avec une impartialité au moins égale à celle de la chambre des pairs, quels étaient ceux qui devaient être punis ou absous. Ce sera une tâche ineffaçable pour le ministère du 12 mai que d'avoir saisi la cour des pairs d'une affaire qu'elle n'a pas voulu prendre la peine de juger sans désespérer; et quant à la cour des pairs elle-même, l'histoire se chargera de dire quel jugement il faut porter sur des magistrats qui ont laissé des malheureux gémir ainsi dans les prisons.

Les Ornières.

(Suite.)

XIV.

Laissons le baron, suivi de Ducloux, courir à Londres, après des succès que le hasard peut anéantir, chercher un bonheur faiblement suspendu aux lèvres d'un roi, et revenons à la jeune baronne, qui, seule, sans appui, doit lutter contre la séduction d'un homme aimé.

D'abord sa pensée avait été de fuir, d'aller près de sa mère demander aux caresses de son fils un refuge contre sa fatale passion; mais les ordres de son mari étaient précis, et, quoiqu'il fût éloigné, elle n'osait pas les enfreindre. D'ailleurs, sans vouloir se l'avouer, son cœur était complice de cette crainte qui était déjà plus qu'un prétexte. Lasse de combats, lasse de souffrances, elle ne se sentait plus de courage pour briser son âme par un nouveau sacrifice; elle ne pouvait supporter la pensée du désespoir d'Alfred, et, cherchant à se tromper elle-même, elle essaya de croire que la pitié, même la plus froide, lui commandait de rester.

Alors elle voulut vivre de la vie à laquelle son mari l'avait condamnée: elle voulut s'oublier dans le tourbillon du monde; elle crut que la fatigue physique tuerait la souffrance morale; elle se jeta dans les fêtes éblouissantes, dans la fantasmagorie du bal, dans le mouvement et le bruit; puis elle écouta son cœur pour savoir si cette folle agitation avait étouffé ses cris de douleur.

Mais au milieu de ces fêtes, de ces bals, Alfred était toujours là. Dans le délire de la valse, lorsqu'elle s'arrêtait haletante, épuisée, c'était le bras d'Alfred qui l'étreignait avec passion; et elle recommençait à courir, à tourner pour se fuir, pour échapper à cette influence, à cette fascination magnétique. Mais elle sentait toujours cette pression qui portait le trouble dans ses sens, elle sentait toujours le cœur d'Alfred battre contre sa poitrine, elle sentait son souffle brûlant glisser sur son front... et elle s'arrêtait enfin à demi morte, en s'écriant avec une sorte d'effroi:

— Assez!... assez!

Et lorsqu'elle allait demander la solitude du calme et du repos, ces scènes palpitantes de vérité se retraçaient à son esprit troublé. Elle luttait en vain; partout le souvenir d'Alfred, partout son nom, son image. Ces albums, c'était lui qui les avait placés là; ces vers, il les avait écrits; cette romance, il l'avait donnée et chantée!... Si elle s'enferme dans son appartement,

ment, dans son frais boudoir aux tentures rosées, au demi-jour doux et caressant qui fait rêver, sur sa toilette, dans les plis d'un mouchoir, dans les feuillets d'un livre oublié, elle trouvera une lettre d'Alfred, passionnée, brûlante, folle, à faire tomber des larmes d'amour et de désespoir...

Ces lettres, Amélie les lit, elle les dévore; elle pleure, elle les couvre de baisers; et puis, effrayée, brisée de honte, elle les livre à la flamme qui les anéantit... Mais chaque mot est resté gravé dans son âme.

Un jour entre autres, elle lut celle-ci:

« Ce soir, madame, il faut que je vous voie, que je vous parle; il le faut, ou je mettrai fin à une vie insupportable. On vous écrit une froide coquette qui vous riez des souffrances dont vous déchirez un cœur confiant et dévoué... ou vous m'aimez, Amélie... ou vous m'aimez de cet amour que la toute anime, que le remords grandit!... Voilà ce que je veux savoir de vous, de vous seule avec moi!

« Si vous m'aimez, vous pouvez me l'avouer; nos douleurs, nos combats nous ont purifiés. Et quel crime est-ce donc, d'ailleurs, que cet amour de cœur que je vous demande? Vous ai-je dit de trahir vos devoirs, de me sacrifier votre honneur!... Oh! non! restez pure comme les anges! Mon amour, c'est un culte, une adoration; il n'a rien de la terre, il ne veut rien que ce que les anges donnent, un mot, un sourire!...

« Si vous m'avez trompé, Amélie; si, imprudente, vous vous êtes jouée de ma folle passion; si, dans vos rêveries, vous n'avez eu pour moi, pauvre fou, qu'une dédaigneuse pitié, dites-le moi encore!... Je pourrai mourir... et vous pardonner en mourant. »

Amélie, après cette lecture, éprouva un moment d'angoisse inexprimable:

— Oh! mon Dieu! mon Dieu! s'écria-t-elle, qu'il doit souffrir!... Mais c'est affreux cela!... Le laisserai-je donc mourir... mentirai-je à Dieu et à lui, en lui disant: « Je ne vous aime pas! » — Oserais-je bien lui laisser croire que j'étais fautive, que je risais de son amour!... Ayez pitié de moi, mon Dieu!...

Elle resta quelques instants immobile; des larmes brûlantes glissaient lentement sur ses joues. Mais tout-à-coup elle essaya ses larmes, son teint se colora, ses yeux s'animent; elle venait de prendre une courageuse résolution.

Elle se leva, courut à son secrétaire, et, d'une main tremblante, elle traça ces seuls mots:

« Venez ce soir, à huit heures. »

— Oui, disait-elle, je le verrai ce soir... Je lui dirai que je

l'aime... j'en appellerai à son honneur, je le supplierai de me laisser pure, digne de lui et de tous... Il ne voudrait pas ma honte et mon malheur, lui!... Comme il l'a dit, un amour saint et fraternel nous unira... Que je puisse l'aimer sans crime, sans remords... et ma vie sera encore heureuse!

La journée s'écoula rapidement. Quand vint le soir, Amélie éprouva une émotion violente; une vague inquiétude troubla ses sens. Elle eut peur de son agitation; elle trembla à la seule pensée de cette dangereuse entrevue, où elle se présentait n'ayant pour toute sauvegarde que sa confiance et sa foi dans l'amour respectueux d'Alfred.

Elle allait le voir, l'entendre; seule avec lui, elle allait lui dire: « Je t'aime! » N'était-ce pas déjà un crime? Et la vertu, l'honneur, le sentiment des devoirs, qui faiblissaient devant la passion, ne pouvaient-ils succomber dans cette périlleuse épreuve?...

Huit heures sonnèrent... Amélie se leva vivement et retomba assise pâle et tremblante, l'œil fixé sur la pendule, l'oreille attentive, et frémissant au moindre bruit.

Quelqu'un se dirigea vers son appartement. Le sang reflua violemment vers son cœur, sa respiration s'arrêta, ses yeux se fermèrent un instant... La porte s'ouvrit et se referma sur Alfred Burner.

Le lendemain, nul apprêt de voyage ne se fit remarquer dans l'hôtel du baron de Lansac, nulle voiture ne s'éloigna. Les domestiques avaient reçu contre-ordre: Amélie ne partit point pour la Touraine.

XV.

Le baron était à Londres ce qu'il avait été à Paris, recherché et applaudi. Souple et adroit dans ses relations politiques, il s'était fait promptement non des amis, l'homme d'état ne peut en avoir, mais des prôneurs. Discret et prudent, il ne se livrait jamais; il attendait et saisissait avec un rare bonheur la circonstance la plus favorable à ses desseins. Bientôt il fut signalé comme un homme d'un mérite supérieur. Dans les salons de l'aristocratie anglaise, il avait son excentricité: nul ne savait mieux envelopper sa pensée, en feignant de la livrer. En vain essayait-on de pénétrer le mystère dont il couvrait sa mission, tous les efforts des nobles lords échouaient contre la finesse du baron. Il luttait contre la curiosité et l'intrigue des partis, mais cette lutte était également voilée. Il se jouait en souriant de ces hommes attentifs à le surprendre. Et lorsqu'on croyait qu'il allait se trahir, il détournait la conversation sans affectation. Ses paroles brillantes et rapides emportaient loin du but l'attention

On lit dans le *Courrier de la Sarthe* :

Deux motifs, déterminants l'un et l'autre, nous rallient au projet de réforme présenté par l'extrême gauche. Notre logique ne peut s'accommoder d'un programme où les conséquences démentent les prémisses, et tel est celui que M. Barrot a fait publier dans les journaux de ses familiers; quand nous entrons dans une voie, c'est pour marcher jusqu'au but. Il est de principe qu'il n'y a pas de droit contre le droit; quelle est donc la raison ou plutôt la déraison de cette théorie qui, de l'universalité du droit populaire, conclut à des catégories d'intelligences, à des distinctions injurieuses et oppressives? Nous avons lu, dans la *Politique* du philosophe de Stagyre, un chapitre fort curieux, dans lequel, pour justifier l'aristocratie, il établit que les âmes sont naturellement inégales; que, parmi les hommes, les uns naissent avec l'obligation d'obéir, les autres avec le pouvoir de commander.

Si M. Barrot tient pour cette opinion, qu'il la confesse avec franchise; mieux vaut encore, c'est du moins notre avis, être accusé de paradoxe que de paralogisme.

Le second motif qui associe nos efforts à ceux de l'extrême gauche est notre défiance pour le vote des 2,500 citoyens qui, dans la Sarthe, ont pétitionné l'admission de tous les gardes nationaux sur les listes électorales. Unique organe de la démocratie dans ce département, le *Courrier de la Sarthe* y aidera de tout son pouvoir la propagande réformatrice. Que si les pétitions confiées à l'honorable représentant du deuxième collège n'obtiennent pas dans la session prochaine, ce qui est probable, l'assentiment de la majorité parlementaire, notre voix s'élèvera plus forte; au lieu de 2,500 signatures, nous en recueillerons 10,000 dans ce département connu par son patriotisme traditionnel.

Il faut que la volonté du peuple soit faite, et elle le sera!

Un journal annonçait hier que la peine de mort prononcée contre Peytel avait été commuée par la clémence royale. Il n'y a rien encore de décidé à cet égard.

Voici le texte de la supplique au roi présentée en faveur de Peytel :

Sire, Notre charte, en confirmant l'institution du jury, a donné à tous les citoyens le pouvoir de condamner; mais à vous seul elle a réservé le droit de faire grâce.

C'est donc à votre clémence que nous osons en appeler de l'arrêt de la cour d'assises de l'Ain qui a prononcé la peine de mort contre Sébastien-Benoît Peytel, notaire à Belley.

L'admirable sollicitude avec laquelle vous examinez, Sire, les pièces des procédures criminelles, nous donne l'espérance que, dans cette affaire si mystérieuse, vous ne confirmerez point un arrêt rendu sous l'empire des préventions les plus ardentes.

Oui, Sire, pitié pour le malheureux qui n'est peut-être coupable que d'un héroïque silence! Pitié pour sa vieille mère! Pitié pour sa famille, pour ses nombreux amis!

Aujourd'hui, Sire, vous ferez grâce, afin que, si l'avenir révèle l'innocence du condamné, il ne soit pas impossible de faire justice.

Daignez, Sire, agréer l'hommage du profond respect avec lequel, etc.

(Suivent les signatures, parmi lesquelles on remarque celles de MM. Farine, ancien notaire; Chevalier-Livet, avoué à la cour royale; Roussel, notaire; Tavernier, notaire; Hodieu, notaire; Piné-Desgranges père, banquier.) (Le Droit.)

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

AVIS.

Copie d'une lettre écrite par M. l'inspecteur chef du service des douanes, à Lyon, à M. le président de la chambre de commerce de la même ville.

Lyon, le 17 octobre 1839.

Monsieur le président, M. le conseiller d'état directeur de l'administration des douanes ayant référé à M. le ministre des finances des demandes qui lui avaient été adressées pour que le bureau de cordon fut ouvert au transit des marchandises transportées par les bateaux à vapeur du Rhône supérieur, le ministre n'a pas cru devoir prendre à cet égard une mesure générale; mais, par décision en date du 21 août dernier, il a délégué à l'administration l'autorisation de permettre, à titre d'essai, et sous les formalités prescrites par les lois et règlements généraux sur le transit, celui des mar-

chandises ci-après dénommées, entrant ou sortant par cordon, et transportées sur le Rhône par bateaux à vapeur dans toute la partie du fleuve qui se trouve comprise dans le rayon des douanes.

Cette nouvelle facilité accordée au commerce pouvant être utile à celui de Lyon, je viens vous prier de vouloir la porter à sa connaissance par vos moyens habituels de communication. Agréer, etc. L'inspecteur des douanes, chef du service, Signé DE ROSNAY.

Nomenclature des marchandises admises en transport par cordon.

Soies : En cocons.

- Ecrues, grèges, y compris les douppions.
- — moulinées, y compris les douppions.
- Bourre, en masse, écrue ou teinte.
- — cardée.

Cuivre : Minéral.

- Pur, de première fusion, laminé et battu.
- Allié de zinc, de première fusion, laminé et battu.

Plomb.

Zinc, à l'exception du zinc ouvré.

Etain, brut, battu ou laminé.

Fer : Minéral.

- Fontes, en masses (gueuses), sans exception de celles qui sont prohibées.
- Etiré, en barres.
- Platiné ou laminé.
- De tréfilerie.
- Carburé (acier), naturel et remeuté ou fondu.

Sucre brut et terres, café, cacao, indigo, poivre et piment, girofle, cannelle, bois de teinture et d'ébénisterie, cotons en laine, gommes, résines, peaux brutes, laines en masses, cornes de bétail, fruits de table, fruits oléagineux, huile d'olive, chanvre, lin.

Pour copie conforme :

Le président de la chambre de commerce, BROSSET atné.

Les syndics de la faillite de M. Alexandre Boissat, de Vienne, ont adressé aux créanciers la circulaire suivante :

Depuis plusieurs jours des bruits faucheux circulent dans le public sur l'état de la faillite de M. Alexandre Boissat. On se plaint à répandre que les dividendes ou répartitions se réduiront à peu de chose.

Ces on dit, semés par la malveillance, et accrédités par une crainte bien naturelle, ne sont heureusement fondés sur rien de sérieux, et ils n'ont d'autre origine que la honteuse cupidité de quelques spéculateurs qui voulaient acheter à vil prix des créances, afin qu'un malheur public devint pour eux une cause de bénéfice.

Les syndics croient devoir inviter les créanciers à se tenir en garde contre ces insinuations mensongères.

L'inventaire des biens de M. Boissat se poursuit avec activité, et jusqu'à ce jour, les nombreux documents qui ont passé sous les yeux des syndics n'ont apporté aucun changement à l'aperçu que MM. les commissaires provisoires avaient publié. On peut donc s'en tenir, jusqu'à nouvel ordre, à leurs données, et compter sur le recouvrement du 50 p. 0/0, au moins, des créances.

En exécution d'une décision ministérielle du 5 du mois courant, M. le préfet vient d'écrire à MM. les maires du département pour leur demander, conformément à un modèle fourni, l'état indicatif des recettes et dépenses du bureau de bienfaisance de leur commune, ainsi que le nombre des individus secourus à domicile pendant l'année 1838.

A l'avenir, un semblable travail devra être fourni, pour chaque année expirée, avant la fin des trois premiers mois de l'année suivante.

Mardi, un enfant de quatre ans est tombé dans un de ces réservoirs d'eau connus sous le nom de *boutasses*. Lorsqu'on s'est aperçu de son absence, il était trop tard; la pauvre créature avait cessé d'exister.

Un jeune enfant, âgé de dix-huit mois au plus, a été, dimanche au soir, trouvé exposé à la porte de l'église de la Charité. Jusqu'à présent, on n'a pu savoir quels sont les auteurs d'un acte d'aussi barbare inhumanité.

che, semblable au torrent qui, une fois débordé, se répand dans la plaine, prêt à renverser tout ce qui s'oppose à son passage.

Le baron sentit que le danger était imminent; non qu'il s'inquiât du sort que milord Hamilton réservait à sa compagne, mais il lui importait que nul éclat ne vint ternir sa réputation d'homme sévère et que son nom ne parût pas dans une intrigue d'amour. Il était plus que temps de conjurer l'orage; encore quelques jours, et milord Hamilton n'en serait plus seulement aux soupçons. Le baron, un matin, s'enferma dans son cabinet avec Duclos, et celui-ci, se dévouant pour son ami, appela sur lui les soupçons du lord, se fit provoquer en duel, se battit, fut blessé, et passa pour un homme corrompu, quand c'était Lansac qui était coupable d'adultère et de corruption.

XVI.

Pendant six semaines que Duclos garda la chambre à la suite de cette affaire, il vit à peine le baron, à qui de nombreuses affaires, disait-il, laissaient peu de liberté. Le pauvre Duclos s'enfonçait à mourir; sa blessure n'était pas grave, mais la solitude, l'impatience, jetaient un voile noir sur ses pensées. Il avait tout le temps de réfléchir sur sa singulière position; il commençait à comprendre tout le vide, tout le froid égoïsme du cœur de son ami. Sans doute, en reconnaissant l'erreur qui l'avait longtemps abusé, il était encore temps de rompre sa chaîne; mais son aveugle amitié, et surtout sa faiblesse, avaient rivé ses fers. Et puis, il faut le dire, il s'effrayait de la secousse d'une rupture; il avait peur de rentrer seul dans la vie sans une affection qui l'occupât; il se demandait avec inquiétude comment il remplirait ses journées, comment il dépenserait son existence, lorsque Frédéric ne serait plus là pour imprimer un mouvement égal à ses actions. Et, découragé en s'apercevant de son impuissance, il renonçait à reconquérir une indépendance qu'il aurait fallu, d'ailleurs, acheter de toutes ses illusions, de tout le bonheur qu'il éprouvait à aimer et à se dévouer.

Un seul instant, il avait sauté un autre espoir. Un autre sentiment lui avait fait pressentir des jouissances nouvelles; mais, depuis son aventure avec milord Hamilton, ses beaux rêves s'étaient envolés, et il n'osait plus interroger l'avenir.

Cependant, sur la fin de sa réclusion, le baron lui consacra deux ou trois soirées pendant lesquelles Duclos essaya de lui faire de la morale; mais l'heure de l'épreuve était passée, et Lansac riait de l'austérité de ses principes.

— Eh! mon pauvre ami, lui disait-il, qui peut répondre de l'entraînement des circonstances? qui sait la veille ce qu'il sera

Paris, 21 octobre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous avons adressé dernièrement de très-sincères félicitations à M. le ministre de l'intérieur qui avait accordé un brevet d'imprimeur à M. Delebecque, rédacteur en chef du *Libéral du Nord*. M. Duchâtel vient d'accorder la même faveur à M. Groubental, rédacteur en chef du *Courrier de Loir-et-Cher*. Cependant il y a mis quelques conditions qui nous paraissent assez étranges; on en jugera par la note « Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 3 octobre, connu vendredi seulement à Blois, en date Groubental a été nommé imprimeur à la résidence de Blois. » Le brevet d'imprimeur qui vient d'être conféré à M. Groubental est celui du sieur Labissonnais, qui avait été de concert avec les agents du ministère du 15 avril. Les fonds secrets avaient contribué pour 2,000 f. à son acquisition. M. Duchâtel a voulu que ce brevet revécût, et il l'a transmis à M. Groubental, à la charge par celui-ci de rembourser aux imprimeurs et aux fonds secrets le prix d'acquisition. »

On conviendra que M. Duchâtel aurait bien pu se dispenser d'imposer à M. Groubental l'une au moins de ces deux conditions; c'est lui faire payer un peu cher la faveur qu'on lui accorde que de le condamner, lui homme indépendant et honnête, à verser dans la caisse des fonds secrets un argent qui servira à provoquer la corruption ou à la récompenser.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 21 OCTOBRE.

Il n'a été fait aucune affaire avant l'ouverture, quoique les fonds anglais soient arrivés avec une nouvelle baisse de 1/4 0/0. La rente à Tortoni était à 81 67 1/2, et même plutôt offerte que demandée. On a ouvert au parquet à 81 70, et la rente est tombée graduellement jusqu'à 81 60, cours auquel elle a fermé au parquet.

Après la clôture, elle est restée à 81 57 1/2.

Nous apprenons qu'un de nos jeunes compatriotes, M. Edmond de Breuille, avocat, vient d'être nommé consul-général du gouvernement persan à Paris, en remplacement de M. Dolfus, démissionnaire. M. de Breuille part très-prochainement pour Téhéran, à la suite de l'ambassade française qu'il doit rejoindre à Constantinople, pour recevoir des ministres du shah lui-même le firman qui confirme et précise ses pouvoirs. (Nouveliste.)

Le conseil royal vient d'être saisi de diverses réclamations relatives à des infractions aux ordonnances du 16 juillet 1828, en ce qui concerne les petits séminaires. Le conseil a décidé que ces infractions ne pouvaient être tolérées et qu'il y avait lieu de poursuivre, près de M. le garde-des-sceaux, l'exécution complète des ordonnances.

Le correspondant du *Times*, dont la lettre est datée de Bordeaux, mande que des pièces carlistes sont tombées récemment entre les mains du gouvernement français, et que ces documents pourraient influencer sur la conduite à venir de ce gouvernement vis-à-vis du prétendant.

Une de ces pièces est intitulée : *Entretien entre un puissant monarque du Nord, l'autocrate de toutes les Russies, et un envoyé carliste*. La substance de ce document ne flattera pas la vanité du roi des Français ni celle de son cabinet.

Vous me dites (c'est l'empereur qui parle) que vous avez été bien reçu à Vienne, et que le prince Metternich vous a donné l'espoir de secours. Il ne faut pas se fier au gouvernement autrichien. Vulnérable du côté de l'Italie, l'Autriche craint la France et ses idées. Elle a refusé de s'unir à moi contre ce pays en 1830, et si je ne réussis pas à amener le reste de l'Europe monarchique contre les empiétements du jacobinisme, l'Autriche se tiendra à l'écart.

Le trône de la Prusse est en ce moment occupé par un vieillard qui ne peut pas comprendre les dangers dont la royauté se voit et s'est vue entourée depuis 1830. Son intelligence a été

le lendemain? Qui l'eût dit, il y a un mois, que toi, mon cher Duclos, tu te ferais casser encore un bras pour m'avoir obligé? Comment diable cet Hamilton a-t-il pris la chose? Si tu n'avais pas eu la sottise délicieuse de ne point m'appeler, j'aurais bien empêché ce duel; c'était d'un ridicule!... Toutefois, je te sais réellement gré de ce que tu as fait pour moi.

A cet instant le valet de chambre du baron entra et lui remit un paquet de lettres. Une d'elles, dont il ne reconnut pas l'écriture, fixa son attention; il l'ouvrit, la parcourut rapidement. Ce fut à son tour de pâlir; ses lèvres se contractèrent, et ses mains, agitées par un tremblement convulsif, froissèrent avec fureur la mystérieuse missive.

— Qu'as-tu donc? s'écria Duclos, inquiet d'une agitation qu'il ne lui avait jamais vue.

Lansac se leva, marcha à grands pas dans la chambre.

— Rien! rien!... dit-il d'une voix brève.

Il s'arrêta près de la cheminée et sonna avec violence; un domestique parut :

— Dans une heure, que mes malles soient prêtes; des chevaux de poste à ma voiture. Je pars; allez!

— Tu pars?

— Oui.

— Et tu me laisses ainsi, seul, souffrant encore?

— Il faut que je parte, il le faut. Tiens... tiens... Voici la plus grande leçon que je puisse te donner.

Duclos saisit la fatale lettre. Après l'avoir lue, il essaya de se lever et retomba sur son lit.

— Amélie!... Oh! c'est impossible!

— Silence! s'écria vivement le baron; que ce secret ne sorte jamais de ta bouche... Si, du moins, on l'ignorait!... Mais non! ils le sauront tous!... Cette lettre est signée Henri Maynal! Lui! toujours lui! il sait mon déshonneur! Il me marquera au front du sceau du ridicule!... Oh! comme il se venge!... Les infâmes!... Oh! ces chevaux ne seront jamais prêts!

Il s'élança hors de l'appartement, laissant Duclos désespéré, anéanti.

Une heure après, la chaise de poste du baron roulait avec rapidité sur la route de France.

XVII.

Il était minuit. Pendant toute la soirée, on avait pu remarquer une agitation extraordinaire dans une petite maison simple et gracieuse à trois lieues de Senlis, sur la route de Paris. Puis tout était devenu calme, et une seule chambre restait encore

de son auditoire stupéfait, qui ne pouvait, sans manquer aux convenances, le ramener à son point de départ.

Dans le cercle des blondes ladies, son succès n'était ni moins sûr, ni moins éclatant. Ces jeunes femmes si blanches, si roses, éprouvaient une admiration profonde pour la figure noble et méditative du baron. Elles aimaient ses longs cheveux, où se glissaient toujours sa main blanche et délicate comme celle d'une jeune fille. Alors ses défauts devenaient des qualités. On chercha à pénétrer sa pensée. Apportait-il dans le monde un air triste et ennuyé, c'était, disait-on, quelque grande passion qui assombrissait son beau front. Sa parole devenait-elle sèche et mordante, un sourire ironique errait-il sur ses lèvres, c'était la révélation d'une souffrance profonde, c'était l'aveu des déceptions qui avaient déchiré une âme jeune, enthousiaste et passionnée. Plus d'une belle et gracieuse lady s'était sentie émue de pitié et avait éprouvé le vague désir d'être appelée à consoler cette âme blessée.

Le baron avait une trop grande habitude du monde pour ignorer l'effet qu'il produisait. Comme le disait Duclos, il avait besoin de quelques distractions pour oublier les fatigues du cabinet, et aussi discret dans ses plaisirs que dans ses affaires, il sut jouir de quelques mystérieux succès sans qu'aucun soupçon pût l'atteindre. D'ailleurs, n'avait-il pas près de lui le bon Duclos? Il le trompait avec une si grande facilité, qu'il le faisait servir à ses amours sans que le pauvre jeune homme s'en doutât. Le baron était toujours sur ses gardes. Au moindre soupçon, au moindre bruit qui pouvait amener du scandale, il plaçait Duclos en avant, il faisait circuler quelques paroles sur son inconstance, sur de prétendus scandales dont tout Paris avait été le théâtre et son ami le héros. Alors les regards se tournaient vers l'innocente victime, la défiance l'épouvait. Les maris accueillaient le baron, lui souriaient cordialement, lui confiaient leur femme, leur maison, leur honneur, tandis que le pauvre Duclos, si bon, si naïf, si dévoué, se voyait traité avec une froideur et une réserve désespérantes, dont il ne pouvait deviner le motif.

Dix mois s'étaient écoulés ainsi, lorsqu'une circonstance vint l'éclaircir sur le rôle que son intime ami lui faisait jouer. Depuis quelque temps, le baron était un des admirateurs de la jolie milady Hamilton, et, moins prudent en cette occasion que dans toutes celles qui l'avaient précédée, il laissa pénétrer un secret qui n'était plus à lui seul. Alors des paroles qui pouvaient causer la mort d'un homme et le déshonneur d'une femme se murmurèrent d'abord sourdement; puis elles prirent de la consistance, s'élevèrent, coururent follement de bouche en bou-

brisée par l'adversité. Tout ce qu'il veut, c'est de passer en repos le reste de ses jours.

Don Carlos et le principe que nous défendons n'ont rien à attendre de la Prusse avant l'avènement du prince royal. J'ai toute confiance dans ce prince, c'est une bonne épreuve.

La Hollande est absolument dans la même situation. Le vieux roi n'est qu'un pauvre boutiquier et un pauvre homme; il vous a donné, je n'en doute pas, les plus belles assurances, vous ne tirez rien de plus de lui. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour lui conserver la Belgique, et s'il l'a perdue, c'est sa faute, c'est par la pusillanimité de l'Autriche et de la Prusse qui m'ont abandonné. Heureusement son fils ne lui ressemble pas.

Le seul prince en Europe dévoué à la bonne cause est Charles-Albert, roi de Sardaigne, dont l'armée fera l'avant-garde de la ligue.

Le roi de Naples tremble pour ses états; il ne pense qu'à dépenser de l'argent en revues de troupes, et il a un penchant pour la cour des Tuileries.

Après cette dissertation sur les caractères des souverains de l'Europe, Nicolas s'occupe de la cause de la légitimité en France :

Je suis charmé d'apprendre de bonnes nouvelles sur le duc de Bordeaux; il est à peine possible que, circonvenu par des prétextes et des stupides, il soit de force à tenir en mains les rênes d'un empire dans ces temps difficiles. Le duc et la duchesse d'Angoulême sont de braves gens, mais tout-à-fait incapables de soutenir le poids du sceptre; le duc n'est pas digne de prendre le titre de roi, puisqu'il n'a pu le défendre en France les armes à la main. Charles X m'a trompé de la manière la plus odieuse; voilà pourquoi je l'ai abandonné à son sort. En apprenant son intention de mettre de côté la charte constitutionnelle, je lui ai envoyé un de mes aides-de-camp pour faire des remontrances contre sa résolution; je m'efforçai de le dissuader de sa détermination de recourir à la violence; je lui conseillai de ne négliger aucun sacrifice pour s'assurer une majorité dans les chambres; j'insistai sur la nécessité de se retrancher dans une apparence de légalité. Il me répondit que jamais il n'avait songé à détruire la charte, que j'étais trompé par les insinuations des libéraux. Peu de temps après, il publia ses fatales ordonnances. Rappelez-vous la lâcheté de ses partisans dans ces circonstances; voyez-les aujourd'hui se faisant les défenseurs des principes révolutionnaires, dans l'intérêt de leur cause; c'est de l'apocrisie politique. Toutefois, l'inconséquence et la faiblesse des partisans de la légitimité ne doivent pas militer contre le principe ennemi. C'est à moi qu'est réservée la mission de la faire triompher; seulement il faut attendre des occasions plus favorables.

Nous n'avons rien à attendre de l'Angleterre depuis son alliance avec le roi des Français. Le succès de don Carlos serait le moyen d'amener le triomphe définitif de la royauté et la ruine des principes anti-sociaux de l'école française. Si mon empire était plus voisin de la Péninsule; si, comme l'Autriche, j'étais maître de l'Italie, les menaces de l'Angleterre et de la France ne m'empêcheraient point d'envoyer une armée au secours de don Carlos.

Quelques personnes révoqueront peut-être en doute, l'authenticité de cette conversation; mais toute incertitude disparaîtra si l'on connaît le caractère du czar. Il y a une teinte de folie dans l'esprit de l'empereur Nicolas; sa réponse à l'adresse des habitants de Varsovie en fournit une preuve frappante. La diplomatie russe est des plus habiles; mais la franchise de l'empereur Nicolas fait souvent avorter les projets les mieux combinés. Nicolas aime que ses ministres soient froids, mais il se croit trop puissant et trop absolu pour admettre la nécessité de déguiser ses sentiments. C'est ainsi que l'Europe se trouve initiée aux secrets du cabinet de Saint-Petersbourg.

Extérieur.

ANGLETERRE. — On lit dans la *Gazette de Malte*: « Nous sommes informés que le colonel anglais Cousidine qui, avec l'autorisation de son gouvernement, était depuis assez longtemps à la tête des affaires militaires de la régence de Tunis, a donné sa démission, prévoyant clairement que les Anglais, qui agissent sous main pour ajouter cette partie de la

Libye. Seulement quelques ombres glissaient, par instants, devant les rideaux fermés avec soin.

La reposait une jeune femme pâle et affaiblie, qui tenait pressée contre son sein une petite fille qu'elle venait de mettre au monde.

La jeune femme, les traits encore renversés par l'inquiétude de la souffrance morale, se tenait penchée avec amour vers l'enfant malade, et les yeux humides de larmes d'attendrissement, baisait le front de l'enfant.

Quelques pas, une nourrice fraîche et belle souriait à cette jeune femme, et attendait qu'on lui remit l'enfant dont elle devait devenir la seconde mère.

— Ma fille! murmura la jeune femme en la tenant dans ses bras avec une sorte de joie convulsive, ma fille!... elle est couverte de baisers, et des larmes brûlantes tombèrent sur le front de l'enfant comme un baptême de douleur.

— Tu veilleras bien sur elle, n'est-ce pas? reprit-elle en regardant la jeune femme. Si je meurs, tu lui apprendras à aimer sa mère... tu lui diras de me pardonner... J'ai souffert, j'ai tant pleuré, que ma faute doit être expiée...

— Ne répands pas d'amertume sur ce moment de bonheur. L'enfant priera pour nous. Tu vois que Dieu nous absout; il ne t'a rien fait de mal, lui-même par un lien sacré; il veut que nous soyons heureux.

— Non, non, il n'est plus de bonheur pour moi dans ce monde. La punition commence. Il faut que je me sépare de toi, de ma fille que j'aurais été si fière d'élever, que j'aurais aimée avec tant d'amour. M'en séparer!... Oh! je ne la revoie plus!... Je ne sais quel douloureux pressentiment m'opprime, mais les miens ne m'ont jamais trompée.

— Alfred, reste là, là, près de moi... bien près. Je ne veux pas que tu aies peur. Reste, ne me quitte pas encore; ne quitte pas ma fille, j'en mourrais!

— Écoutez!... écoutez!... la jeune femme se souleva sur son lit, les traits altérés par l'effroi.

— As-tu donc? s'écria Alfred.

— Écoute.

— Un moment de silence effrayant.

— Entends-tu pas?... Le bruit d'une voiture...

— Quelque idée!

— Si! vous dis-je... elle approche... Ah! l'entends-tu?

côte de Barbarie à leurs possessions africaines, réussissent certainement dans leur projet.

» Le lieutenant Smart du 53^e, aide-de-camp du colonel, est arrivé à Malte. »

— Les négociants de Bristol viennent de publier un mémoire relatif au commerce de la Chine qu'ils se proposent de soumettre à lord Palmerston dans le courant de cette semaine. Les auteurs du mémoire se plaignent avec force des autorités chinoises qui, depuis plus de vingt ans, ont laissé tacitement introduire l'opium en contrebande et en tiraient d'énormes profits avec l'autorisation secrète de la cour de Pékin. Le mémoire conclut en priant le gouvernement de prendre en sérieuse considération les faits relatifs au commerce de la Chine.

ESPAGNE. — Le bruit a couru que Cabrera avait commis un horrible attentat contre un officier-général de l'armée chrétienne qui s'était rendu à son quartier-général pour avoir une conférence avec lui.

13 octobre. — La commission du sénat chargée du projet de loi relatif aux fueros n'a pas encore achevé son travail.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Au Rédacteur du Censeur.

Paris, le 16 octobre 1839.

Monsieur,

Vous avez inséré les 6, 10, 16 et 18 courant, en tête de vos annonces, un *Avis aux Pères de Famille* où l'on avance que la Compagnie royale est la seule compagnie autorisée à former des associations mutuelles sur la vie, et où l'on nomme la *Banque Philanthropique* comme un établissement sans existence légale; je vous prie d'insérer la réponse suivante.

La Compagnie Royale n'est pas la seule compagnie autorisée; elle partage ce privilège, qui n'en est pas un, avec l'Agence générale de placements, la Caisse de survivance et d'accroissement, la Tontine d'amortissement, et plusieurs autres compagnies qui ont, comme la Compagnie Royale elle-même, une existence légale sans avoir d'existence réelle. Ces établissements ont fait des projets de statuts, et, grâce à la faveur, ont obtenu une autorisation gouvernementale; mais le public n'a pas adopté leurs projets, et jusqu'à présent l'Agence de placement sa seule réunie quelques affaires.

La Banque Philanthropique a procédé tout autrement; elle a d'abord sollicité des adhésions nombreuses, elle a réuni 15 mille souscripteurs et 20 millions d'assurances, et puis elle a demandé à être autorisée par le gouvernement, non grâce à la faveur, mais parce qu'elle représente les intérêts de plus de trente mille citoyens. Renouvelée le 28 octobre 1838, sa demande a été déjà examinée par le conseil d'état et sera sans doute avant peu accordée; car ce n'est pas un privilège qu'une autorisation royale pour une compagnie d'assurances ou pour une société anonyme, c'est une mesure d'ordre qui ne peut être refusée à tout citoyen honorable qui la réclame.

Mais il faut aussi que le public sache que le défaut d'autorisation n'infirme en rien la légalité des opérations de la Banque Philanthropique. Depuis vingt ans il existe des compagnies d'assurances contre le recrutement avec condition de survie, des sociétés d'assurances mutuelles non autorisées, et quinze arrêts de cours royales ont validé leurs opérations. La Banque Philanthropique elle-même a déjà fait juger cette question trois fois, et tout récemment un jugement très-bien motivé sur cette matière a été rendu par le tribunal de Marseille.

J'ai l'honneur, etc. NESTOR URBAIN,

Directeur-général de la Banque Philanthropique.

BOURSE DE PARIS DU 21 OCTOBRE.

Trois pour cent.	81 60
Cinq pour cent.	110 83
Quatre pour cent.	101 50
Actions de la banque.	2840
Rentes de Naples.	103 10

GRAND-THÉÂTRE.

Jeudi 24 octobre 1839. — 6^e représentation de M. Laferrière. — TORQUATO Tasso, tragédie. — Six heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Mercredi 23 octobre. — 11^e représentation du NAUFRAGE DE LA MÉDUSE, drame historique. — Six heures.

— En effet, dit Alfred troublé... mais, après tout, qu'importe?

— Mais c'est lui! c'est lui! je le sens à mon effroi... Alfred!

Alfred! va-t-en! va-t-en!... sauve-toi! sauve notre enfant!

— T'abandonner? Non, je reste.

— C'est ma fille, ma fille et toi qu'il faut sauver!

— Calme-toi, au nom du ciel!... tu te trompes peut-être?

— Mon enfant! s'écria Amélie dans une angoisse inexprimable; mon enfant, il la tuera!... Tiens! tiens! prends-la, fuyez!

fuyez!... La voiture s'est arrêtée, c'est lui!... Va-t-en, là, là... par cette porte!... Ah!

Elle était retombée mourante, et à peine Alfred avait-il disparu, tenant sa fille dans ses bras et suivi de la nourrice, que la porte s'ouvrit brusquement: le baron de Lansac parut sur le seuil, les mains armées de deux pistolets.

A son aspect, Amélie se dressa sur son lit, oubliant sa souffrance et sa faiblesse, prête à s'élançer au-devant de son mari pour protéger la fuite d'Alfred et de son précieux fardeau; mais le baron s'arrêta en murmurant :

— Ils n'y sont plus!

Il déposa ses armes, et, s'approchant d'Amélie :

— Calmez-vous, madame, dit-il d'un ton froid et tranquille, ma vengeance ne peut plus rien contre lui, et contre vous mes pistolets ne sont pas les armes dont je veux me servir. Remettez-vous donc de votre effroi; votre vie doit m'être précieuse... je ne vous demande que de m'écouter avec patience quelques instants.

— Mon Dieu! ayez pitié de moi! balbutia Amélie.

— N'implorez pas Dieu, madame; s'il existe, il s'occupe apparemment très-peu de vous et de moi. S'il en était autrement, il vous eût épargné un crime, et dans mon âme il ferait entrer l'indulgence et le pardon... Ne le priez pas, madame; vous n'êtes pas digne de ses regards.

— Accablez-moi, Monsieur, j'ai tout mérité...

— Moins d'humilité; vous êtes habile, et vous avez plus d'énergie et de force que je ne vous en avais supposé. Je ne puis me rappeler, sans en être étonné, avec quelle merveilleuse adresse, la veille même de mon départ, vous vous êtes mise à l'abri de mes soupçons en feignant de les faire naître; et durant les premiers temps de mon absence, vos lettres si prudentes, si réservées... Mais laissons le passé, le présent seul doit nous occuper.

Un ennemi m'a tout appris; ma mère, tout souffrante pour faire le voyage de Paris, est restée dans son château. Il y a quatre mois, pour cacher votre honte et la mienne, vous êtes partie sous prétexte de la rejoindre, et vous êtes venue dans cette mai-

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 22 OCTOBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Idem.	Ecl. au gaz, Ce Per.,	2,180	
1,000	700	Idem.	Eclair. gaz, St-Etie.,	1,150	
350	600	Idem.	Eclair. au gaz Gren.,	1,050	
500	750	Idem.	Ecl. au gaz S.-et-L.,	950	
400	700	Idem.	Eclair. gaz (Dijon),	650	
3,000	750	Idem.	Eclair. au gaz, trois villes du Midi,		
1,740	600	Idem.	Eclair. gaz (Turiu),	790	
Illimité.	1,000	Idem.	Ce gén. m. R.-de-G.	850	
Idem.	1,000	Idem.	Ce des mines de l'Un.	750	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. d'act. min. de Bouille,		
1,500	800	Idem.	Min. Grang. et Cul.,		
4,000	1,000	Idem.	Ce des mines Thiol.,	660	
1,000	1,000	Idem.	Ce gén. des Tréf.,		
520	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,		
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. Lyon. bat. à vap. Gondoles à vap. sur Saône, marc.,		
134	5,000	Idem.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée,	2,265	
4,500	1,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
450	2,000	Idem.	Pont de l'île-Barbe,	1,500	
300	2,000	Idem.	Pontet gare de Vaise		
220	1,000	Idem.	Canal de Givors,	1,075	
1,800	1,000	Idem.	Ch. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
6,000	5,000	Jan. et Juil.	Moulins à v. de Per.,	5,000	
2,200	5,000	par an.	Fonder. (Loi. Ard.)		
240	3,000	Idem.	Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
800	1,000	Idem.	Banque de Lyon,	1,925	
800	750	Idem.	Caisse C ^e de best.,		
2,000	1,000	Idem.	Omnium,		
700	500	Idem.	Soc. river. d'assur.,	520	
Illimité.	500	Idem.	Rhône supérieur,		
2,000	500	Idem.			
800	500	Idem.			

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1518) Le samedi vingt-six octobre mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin, sur la place des Minimes, à Lyon, quartier Saint-Just, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en commode, tables, glaces, baignoire avec cylindre, placard, chaises, chandeliers, poêle en fonte, linge de lit et de table, batterie de cuisine, etc.

(1332) Samedi prochain vingt-six octobre courant, à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Vaise, faubourg de Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commodes, placards, secrétaire, console en acajou et à dessus de marbre, une table à thé et une jardinière en acajou, lits garnis, batterie de cuisine, etc.

VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS FAILLITE.

D'objets mobiliers garnissant un fonds de restaurateur, place de la Préfecture, 9, à Lyon.

Lundi vingt-huit octobre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente d'objets mobiliers, consistant en nappes, serviettes, glace, buffet, chaises, tables, batterie de cuisine en cuivre, fourneau économique en fonte et autres objets.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Chevillard, syndic de la faillite du sieur Ticozzelli, qui était restaurateur à Lyon. (1418)

ANNONCES DIVERSES.

(6881) A VENDRE. — Un très-beau fonds de café, bien achalandé, situé sur un des plus beaux quais de Lyon, et rapproché du centre de la ville.

S'adresser à M. Billiet, place de la Baleine, n^o 3, au 2^e.

son. Mais des regards vous épiaient; on a deviné votre secret, on vous a suivie, et l'on m'a informé de tout, excepté du nom de l'homme qui s'est attaqué à mon honneur. C'est encore une suite de la vengeance; n'importe, je suivrai la route qu'on m'a tracée. Vous, Madame, aussitôt que vous pourrez supporter le voyage, vous viendrez me rejoindre à Lansac; c'est avec moi que vous reparaitrez dans quelque temps à Paris. Il est important d'étouffer le scandale avant qu'il ne grandisse; il faut détruire tous ces bruits injurieux que votre conduite a provoqués, et je les détruirai. Il me sera facile de leur persuader que vous n'avez point quitté la baronne. S'il le faut, j'instruirai ma mère de la vérité; elle nous aidera, et nul n'osera la soupçonner de mensonge.

— Oh! Monsieur, révéler à votre mère!... au nom du ciel, épargnez-moi cette honte!...

— Mon honneur d'abord, Madame, c'est à lui qu'il faut songer. D'ailleurs, vous avez bien la force aujourd'hui de supporter ma présence; une honte de plus ou de moins, qu'importe?... la coupe n'est pas encore pleine.

Amélie laissa retomber sa tête, et ses yeux se fermèrent.

— Maintenant, madame, écoutez quelles sont mes volontés. Nous vivrons comme toujours, aux yeux du monde; pour lui, rien de changé, du moins en apparence. C'est la dernière fois que je vous parle de ce qui s'est passé; mais évitez avec soin que je ne rencontre votre amant. Ignorez son nom et je ne veux point le connaître; si je l'avais trouvé près de vous, je lui aurais brulé la cervelle. Où le sang coule, le ridicule cesse. Si maintenant je cherchais à le découvrir, il y aurait un scandale, et je veux l'éviter. Ainsi, faites en sorte que je ne le rencontre pas entre vous et moi; nous ne devons jamais nous voir en face, car alors ma vengeance serait justice et le scandale serait étouffé sous un cadavre. Prenez garde aussi que le fruit de votre adultère ne frappe point mes regards: mille moyens restent dans mes mains pour anéantir cette preuve outrageante de votre faute et de mon déshonneur. Quant à vous, votre première punition est la malédiction que je laisse tomber sur la tête de votre enfant.

— Monsieur!

— J'ai tout dit, madame; vous n'oublierez rien, n'est-ce pas, de cette entrevue?... rien de mes volontés?... Vous les suivrez?

Amélie fit un signe de tête.

— Je vais vous attendre à Lansac. M^{me} CLÉMENCE LALIRE.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14.

VENTE VOLONTAIRE,

PAR LE MINISTÈRE DUDIT M^e MORAND,

De très-beaux immeubles d'origine patrimoniale, situés sur les communes de la Guillotière et de Saint-Denis-de-Bron.

Ces immeubles se composent de bâtiments bourgeois, vastes et en bon état, de tous les bâtiments nécessaires à l'exploitation, de jardin, verger, salles d'ombrage, belles allées d'arbres, terres, vignes et bois de la contenance générale d'environ 84 hectares.

Les fonds, qui sont de première qualité, peuvent être détaillés et divisés commodément.

Toutes facilités seront accordées aux acquéreurs pour le paiement des prix.

Pour de plus amples renseignements et pour prendre connaissance du plan, s'adresser audit M^e Morand, et, pour visiter les immeubles, s'adresser à M. Morellon, dans les bâtiments du domaine des Essarts, à Saint-Denis-de-Bron. (1591)

(8345) A VENDRE. — Joli cheval mecklenbourgeois, à deux fins, taille de cinq pieds deux pouces, bai clair, hors d'âge.

S'adresser, pour le voir, à M. Valentin, cours Morand, 3^e maison à droite.

(6869) A LOUER à la Saint-Jean 1840. — Grands magasins sur le devant et sur le derrière, pouvant, suivant la convenance, être réunis par un ciel-ouvert, place de la Préfecture, n° 17, près la galerie de l'Argue.

S'adresser au portier.

(6872) A LOUER de suite pour cause de décès. — Emplacement pour café et restaurant, tout décoré à neuf, situé sur le port de la Digue, à la Guillotière.

S'adresser au boulanger, rue Vaubecour, n° 3.

(6875) On demande pour un pensionnat de Lyon deux professeurs, savoir : un abbé et un instituteur primaire supérieur.

S'adresser au bureau du journal.

MAUX D'ESTOMAC

ET GASTRITES.

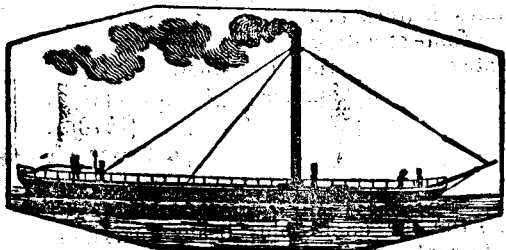
L'aliment employé avec le plus de succès pour guérir ces sortes d'affections est le RACAHOUT DES ARABES, substance légère et adoucissante. — Au dépôt général de la pharmacie des Célestins, et chez Vernet, place des Terreaux.

(962—3996)

(6880) LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE.

Véritable pommade pour faire croître les cheveux et les empêcher de tomber ; effets certains, d'après les épreuves qui se multiplient tous les jours, même chez des personnes très-âgées, chauves depuis nombre d'années. On la vend avec garantie.

Les personnes qui voudront s'en procurer peuvent s'adresser chez M. BERLE, coiffeur, place des Terreaux, n° 17, qui en est le seul dépositaire.



BATEAU A VAPEUR EN FER LE PAPIN

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS,
Vendredi 25 octobre, à six heures du matin,

POUR

AVIGNON, BEAUCALRE ET ARLES.

Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements. (276)

(913) Prix de la boîte de 36 capsules : 4 fr.

CAPSULES GÉLATINEUSES AU BAUME DE COPAHU PUR-LIQUIDE, SANS ODEUR NI SAVEUR, DE MOTHÈS, seules autorisées par brevet d'invention et de perfectionnement et ordonnance royale, et approuvées par l'Académie royale de Médecine de Paris, comme seules infaillibles pour la prompte guérison des MALADIES SECRÈTES INVÉTÉRÉES, ÉCOULEMENTS RÉCENTS ET CHRONIQUES, FLUEURS BLANCHES, etc., etc., etc.

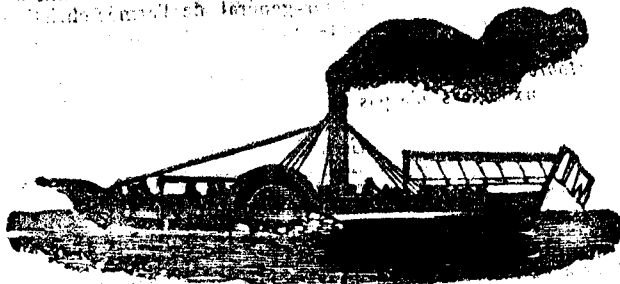
S'adresser à M. Mothès, rue Sainte-Anne, n° 20, à Paris, ou à M. Dublanc, pharmacien, dépositaire général, rue du Temple, n° 137. — Pharmaciens dépositaires : à Lyon, Vernet, Par-rayon, André, Bellot, Bruchon, Bruny et Co, droguistes ; à Tarare, Michel ; à Villefranche, Coulterot, Voituret, Bland ; à Saint-Etienne, Couturier.

Se défier de la contrefaçon. Les boîtes qui ne sont pas revêtues de la signature de M. Mothès sont contrefaites.

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU et du SIROP VERMIFUGE, véritable contre-verse, sont toujours : à Villefranche, chez M^e Grobert, modiste ; à Mâcon, chez M. Pachon, confiseur ; à Chalon, chez M^e Ve Gros-pierre, rue du Pont ; à Dôle, chez M. Bey, rue Besançon, et dans toutes les principales communes des départements du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Isère. — Les topettes du Sirop vermifuge sont revêtues de deux étiquettes très-distinctives et d'un cachet en cire rouge portant en toutes lettres : Sirop vermifuge de Macors, à Lyon. (2104)

BREVETS D'INV. & DE PERFECT. TRÉSOR DE LA POITRINE PÂTE PECTORALE & SIROP PECTORAL au MOU de VEAU DE DÉGENETALS PHARMACIEN rue St-Honoré 327

Pour la guérison des rhumes et de toutes les maladies de poitrine. — Dépôts, à Lyon, à la pharmacie des Célestins, chez VERNET, place des Terreaux, et dans toutes les villes de France.



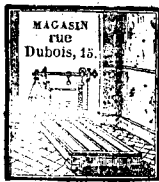
BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, LE CYGNE les jours IMPAIRS, L'AIGLE les jours PAIRS. (270)

SEUL DÉPOT, à Lyon, chez M^e veuve Ravy, rue Puils-Gaillet, n° 7, des articles de parfumerie, cosmétiques et secrets de toilette de la maison Rousseau, de Paris.

L'Eau dorée, fruit de longues recherches, résultat garanti de nombreux essais, teint réellement, sans préparations, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge ni les chapeaux. — La Pommade grecque, qui arrête immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir, de tomber, et les fait réellement pousser en peu de temps, ainsi que les favoris. — L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau. — La Crème de Turquie, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune. — L'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage. — La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute. — L'Eau de rose de la Cour, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel : on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — L'Eau des Chevaliers, reconnue pour détruire la mauvaise haleine et lui donner le parfum le plus suave : elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail. — Prix : 5 fr. chaque article. (4005—961)

Perfectionnement et Réduction de Prix.



BALANCES-BASCULES

D'une forme plus solide et moins embarrassante que toutes les autres,

Chez BÉRANGER et C^{ie},

BALANCIERS BREVETÉS,

Cours Morand, aux Brotteaux,

A LYON,

Fournisseurs du Gouvernement et de plusieurs Compagnies de Chemins de Fer : Gros et Détail de NOUVEAUX POIDS ET MESURES.

VENTE DE COKE

DE L'USINE A GAZ DE PERRACHE.

DIMINUTION DE PRIX.

80 c. l'hectolitre pris à l'usine et 90 c. rendu devant la porte.

ou 2 f. 35 c. les cent kilos pris à l'usine et 2 f. 60 c. rendu devant la porte.

S'adresser à l'usine ou au bureau de la compagnie, rue des Célestins, n° 5.

On y vend aussi du goudron minéral à 12 f. les 100 kilos pris à l'usine, et à 10 f. par partie majeure, les futailles, la charge de l'acheteur. (241)

(268) COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



A dater de dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCALRE ET ARLES.

Auront lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

(6866) AVIS A MM. LES AVOUÉS.

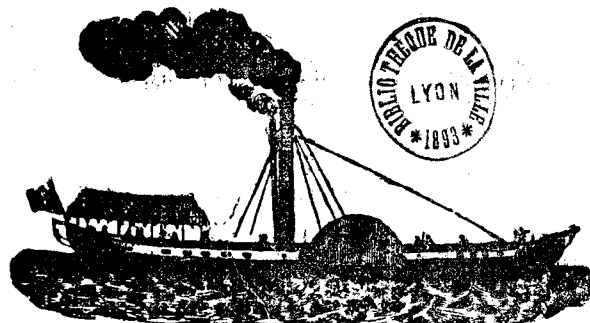
Un jeune homme, licencié en droit, à même d'être à la tête d'une étude d'avoué de première instance, désire trouver une place de principal clerc, à Lyon ou dans le ressort.

S'adresser à M. Gonirau, rue de l'Hôpital, n° 54, au 1^{er}, à Lyon.

GAZ DE MULHOUSE.

MM. les porteurs d'actions de la société alsacienne pour l'éclairage au gaz de la ville de Mulhouse sont invités de se rendre à une réunion qui aura lieu le lundi 28 du présent mois, à midi précis, dans le domicile de M. Charvet, rue Lafont, n° 10, au 3^e. Cette réunion a pour but de leur faire une communication importante, et toute dans leur intérêt. (6882)

COMPAGNIE GÉNÉRALE.



Service entre LYON et VALENCE.

LE BEAU

BATEAU A VAPEUR LA SYLPHIDE,

SPÉCIALEMENT DESTINÉ AU TRANSPORT DES VOYAGEURS, Partira, tous les jours pairs, à onze heures du matin, du port de la Charité.

Il prendra terre, pour embarquer et débarquer, à VIENNE, TOURNON, VALENCE. (290)

VICHY Pour se procurer l'eau naturelle de VICHY, adresser directement les demandes à MM. Brosson frères, à Vichy (Allier), ou à Paris, rue Saint-Honoré, n° 295.

Pour les véritables pastilles de Vichy, chez les pharmaciens dépositaires dont les noms suivent :

Vernet, place des Terreaux, 13, et André, à la pharmacie des Célestins, à Lyon ; Michel, à Tarare ; Voituret, à Villefranche ; Ricart, à Grenoble ; Trouillet, à Vienne ; Brossat, à Bourgoin. (4008—962)

VÉRITABLES

CUIRS A RASOIR

CHIMIQUES ET ÉLASTIQUES

DE

A. GOLDSCHMIDT ET C^o, DE BERLIN
ET STRASBOURG, INVENTEURS.

PRIX : vis en bois, 5, 6 et 7 f. ; vis en fer, 8, 9, 10 et 12 f.

MM. A. GOLDSCHMIDT et C^o, de Berlin et Strasbourg, ont l'honneur de prévenir le public que le dépôt spécial des produits de leur invention marqués de leur nom (ce qu'ils prient de remarquer), précédemment chez M. Allongue, est maintenant chez M. J.-P. Royer, quincaillier-parfumeur, angle des places des Carmes et Boucherie-des-Terreaux, n° 7, à Lyon. Ils déclarent en même temps que toutes contrefaçons offertes à des prix inférieurs ne peuvent être nullement mises en comparaison avec les véritables cuirs dont ils sont les inventeurs.

Le public de Lyon a bien reconnu la valeur de cette invention, et a toujours honoré MM. Goldschmidt de la plus grande confiance, ce dont ils font mention avec reconnaissance et orgueil.

A la même adresse, grand assortiment de jouets d'enfants, articles de chasse, pêche et nouveautés.

MAGASIN SPECIAL ET DEPOT de chaussures de Paris pour toutes saisons. Bottines satin turc, fort escarpin, 8 f. 25 c. ; bottines satin turc, fort soulier, 9 f. 90 c. ; socques pour femme tout cuir, 6 f. 10 c. ; ainsi que toutes espèces de chaussures à des prix aussi avantageux, et dont on pourra se procurer le prix-courant au magasin sus-indiqué.

Dépôt des parfumeries de la maison L.-T. Piver, de Paris, et autres parfumeurs.

Pommade Amandine aux limaçons, inventée par feu J.-P. ROYER, breveté, ancien parfumeur du roi, pour adoucir la peau, la préserver de gerçures et boutons sanguins, et les faire disparaître de suite, du meilleur effet pour les maux de lèvres. (8233)